

# ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

Index AI : AFR 54/047/2007 – ÉFAI

23 août 2007

AU 222/07

Torture / Craintes pour la sécurité

SOUDAN

Jamal Mohammed Sinin (h)  
Omer Mohammed Haroun (h)  
Mohammed Abdel Magid Haroun (h)  
Adam Adam Ismail (h)  
Abdel Jabbar Abdallah (h)  
Ahmed Mohammed Hussein (h)  
ainsi qu'une trentaine d'autres personnes déplacées du camp de Kalma

Le 21 août, des centaines de policiers, militaires et membres des services de renseignement aux frontières ont encerclé le camp de Kalma, situé près de Nyala, la capitale du Darfour méridional. Environ 35 personnes déplacées vivant dans ce camp, dont les six nommées ci-dessus, ont été arrêtées et conduites au poste de police de l'ouest de Nyala, où elles sont détenues au secret. Selon certaines informations, elles y sont soumises à de violents passages à tabac.

D'après les autorités, les forces de sécurité sont entrées dans le camp après que deux policiers ont été tués et d'autres blessés. Des résidents du camp affirment que les services de sécurité ont fait usage de gaz lacrymogène et pillé des abris de personnes déplacées au cours du raid.

## INFORMATIONS GÉNÉRALES

D'après les chiffres de l'ONU, 2,2 millions de personnes sont aujourd'hui massées dans des camps de personnes déplacées au Darfour. Elles ont été chassées de leurs foyers par les Janjawids, milices locales utilisées, armées et soutenues par le gouvernement dans sa riposte à des attaques perpétrées par l'opposition armée. Le gouvernement et les Janjawids ont tenté de mater la rébellion en prenant délibérément pour cibles des civils de la même appartenance ethnique que les groupes armés d'opposition. Au cours des quatre années de conflit, quelque 95 000 personnes ont été tuées et plus de 200 000 sont mortes de faim ou de maladie. De vastes régions du Darfour ont été vidées de leurs agriculteurs et des centaines de villages ont été littéralement rasés. Les victimes se sont réfugiées dans des camps, vivant pour la plupart leur quatrième année dans des abris rudimentaires.

Kalma, qui abrite plus de 90 000 personnes déplacées, est l'un des plus vastes camps du Darfour. Les forces de sécurité de Nyala y ont fréquemment procédé à des arrestations. L'Agence nationale de sécurité et de renseignements a tendance à recourir systématiquement à la torture contre tout groupe soupçonné d'attaque contre des policiers. L'article 31 de la Loi de 1999 relative aux forces de sécurité permet à celles-ci de priver des personnes de liberté pendant une période pouvant aller jusqu'à neuf mois, sans qu'elles aient la possibilité de faire contrôler la légalité de leur détention, une situation qui les expose gravement au risque d'être torturées ou victimes d'une exécution extrajudiciaire.

**ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après (en arabe, en anglais ou dans votre propre langue) :**

- dites-vous inquiet pour les hommes nommés plus haut, qui sont détenus au secret au poste de police de l'ouest de Nyala ;
- engagez les autorités à leur permettre de recevoir sans délai des visites régulières de leurs proches et d'avocats, ainsi que de bénéficier de tous les soins médicaux qui pourraient leur être nécessaires ;
- priez-les de libérer immédiatement ces personnes, à moins qu'elles ne les inculpent d'une infraction prévue par la loi ;

- demandez instamment l'abrogation de l'article 31 de la Loi de relative aux forces de sécurité, qui permet de priver abusivement des personnes de liberté pendant une période pouvant aller jusqu'à neuf mois, sans que celles-ci aient la possibilité de faire contrôler la légalité de leur détention.

**APPELS À :**

Président de la République du Soudan :

His Excellency Lieutenant General Omar Hassan Ahmad al-Bashir  
President of the Republic of Sudan  
Office of the President  
People's Palace  
PO Box 281  
Khartoum, Soudan

**Fax :** +249 183 782541

**Formule d'appel :** Your Excellency, / Monsieur le Président,

Ministre de l'Intérieur :

Prof. Al-Zubair Bashir Taha  
Minister of Internal Affairs  
Ministry of Interior, PO Box 281, Khartoum, Soudan

**Fax :** +249 183 774339

+249 183 776554 (Veuillez préciser : « FAO Minister of Internal Affairs »)

**Formule d'appel :** Dear Minister, / Monsieur le Ministre,

Gouverneur de l'État du Darfour méridional :

Al-Hajj Atta al-Manan  
Governor of South Darfur State  
c/o People's Palace, P.O. Box 281  
Khartoum, Soudan

**Fax :** +249-711-832535,

**COPIES À :**

Rapporteur du Conseil consultatif des droits humains :

Dr Abdel Moneim Osman Taha  
Rapporteur, Advisory Council for Human Rights  
Khartoum, Soudan

**Courriers électroniques :** [human\\_rights\\_sudan@hotmail.com](mailto:human_rights_sudan@hotmail.com)

Comité des droits humains :

Human Rights Committee  
The Peoples Hall  
Omdurman, Soudan

**Fax :** +249 187 560950

**Courriers électroniques :** [info@sudan-parliament.org](mailto:info@sudan-parliament.org)

ainsi qu'aux représentants diplomatiques du Soudan dans votre pays.

**PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.** APRÈS LE 4 OCTOBRE 2007, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.